

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140115-2014_A048-DE
Date de télétransmission : 17/01/2014
Date de réception préfecture : 17/01/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 JANVIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_A048

OBJET : Aménagement de l'espace - Protocole de financement des aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix - Convention entre le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Communauté du Pays d'Aix

Le 15 janvier 2014, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 janvier 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - ALBERT Guy - AMIEL Michel - AREZKI Alain - ARNAL Jocelyne - ARNAUD Christian - BARBAT-BLANC Odile - BARRET Guy - BASTIDE Bernard - BAUTZMANN Marcel - BELLUCCI Angélique - BENON Charlotte - BERENGER Patrice - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CONTE Marie-Ange - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAVENNE Chantal - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DEMENGE Jean - DESCLOUX Odette - DEVESEA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - DUPERREY Lucien - EL MIRI Mustapha - FERAUD Pierre - FERAUD Jean-Claude - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARCIA Daniel - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSSI Jean-Christophe - GUINDE André - GUINIERI Frédéric - HAMARD OULMI Nadira - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LEGIER Michel - LHEN Hélène - LICCIA Marcel - LONG Danielle - LUVERA Georges - MANCEL Joël - MARTIN Richard - MARTIN Régis - MAUREL-CHORDI Suzanne - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MEI Roger - MERGER Reine - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOYA Patrick - MUSSET Alain - NICOLAOU Jean-Claude - OLLIVIER Arlette - ORCIER Annie - PAOLI Stéphane - PAPA Chantal - PATOT Gérard - PERRIN Jean-Marc - PERRIN Jean-Claude - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PONTET Anthony - PRIMO Yveline - RIVORY Olivia - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SILVESTRE Catherine - SLISSA Monique - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : CANAL Jean-Louis suppléé par PIGNON Philippe - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MOINE Anne suppléée par LUIGI Robert - MOUGIN Jacques suppléé par LANFRANCO Anne - PIZOT Roger suppléé par BUCHAUT Romain -

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à FERAUD Pierre - BOULAN Michel donne pouvoir à ROUARD Alain - CHARDON Robert donne pouvoir à BARRET Guy - CHAZEAU Maurice donne pouvoir à CHEVALIER Eric - CIOT Jean-David donne pouvoir à MARTIN Richard - CLAVEL Caroline donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DAGORNE Robert donne pouvoir à PIN Jacky - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à GERACI Gérard - FILIPPI Claude donne pouvoir à BAUTZMANN Marcel - FOUQUET Robert donne pouvoir à CHORRO Jean - GARNIER Eliane donne pouvoir à SLISSA Monique - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - LOUIT Christian donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - MICHEL Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale - NERINI Nathalie donne pouvoir à MEI Roger - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - POTIE François donne pouvoir à BORDET André - RENAUDIN Michel donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - RIVET-JOLIN Catherine donne pouvoir à SUSINI Jules - ROVARINO Isabelle donne pouvoir à DESCLOUX Odette - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DELOCHE Gérard - TRAN PHUNG CAU Catherine donne pouvoir à AGARRAT Henri - TRINQUIER Noëlle donne pouvoir à VENEL Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir :

BENNOUR Dahbia - BRAMI Helliot - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DEVAUX Pierre - GOURNES Jean-Pascal - GRANIER Michel - GUEZ Daniel - JONES Michèle - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - MATAS Henri - MEDVEDOWSKY Alexandre - MOHAMMEDI Amaria - NELIAS Mireille - TONIN Victor

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 JANVIER 2014

Rapporteur : Madame le Président

Thématique : Aménagement de l'espace

Objet : Protocole de financement des aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix - Convention entre le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Communauté du Pays d'Aix

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération, en complément des orientations décidées le 19 décembre dernier sur le SCOT et les investissements communautaires, a pour objet de décider de l'engagement communautaire à soutenir les aménagements structurants d'infrastructures de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix en permettant, par le partenariat financier apporté par la CPA, de dynamiser la réalisation effective de ces opérations.

Exposé des motifs :

L'élaboration du SCOT a permis à la CPA de construire un Projet d'Aménagement et de Développement Durable pour son territoire et la conférence des Maires du 11 juillet 2013, confirmée par la délibération du Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 a engagée la CPA dans une

démarche de dynamisation des investissements communautaires qui conduit naturellement à mettre en œuvre ce Projet, en privilégiant ses composantes prioritaires et emblématiques pour la qualité de vie de ses habitants comme pour son rayonnement :

- Investissements prioritaires et structurants en matière de transports collectifs contenus dans le PDU pour accroître l'ambition en matière de résolution des problèmes de déplacements,
- Soutien au monde économique par les investissements précités, le logement des actifs et les équipements pour l'aider à passer le cap de la crise économique et maintenir l'excellence du Pays d'Aix,
- Réalisation de grands équipements indispensables dans de nombreux domaines tels que le sport et la culture.

Parallèlement, le Conseil de Développement du Pays d'Aix a, lors de son assemblée plénière du 3 octobre 2013, voté une contribution importante sur l'amélioration de la desserte des zones d'activités du Pays d'Aix. Cette contribution mentionnait notamment l'importance de l'engagement d'un programme d'investissement destiné à la modernisation des infrastructures de dessertes des pôles d'emplois.

C'est dans ce cadre qu'il est apparu nécessaire, en complément des actions pilotées directement par la CPA, d'engager un partenariat avec le Conseil Général des Bouches du Rhône, en vue de faciliter la réalisation des déviations et aménagements de routes départementales attendues par les acteurs et habitants de notre territoire et de permettre l'amélioration des déplacements et le développement économique du Pays d'Aix.

Le Conseil Général des Bouches du Rhône, dans le cadre de son Schéma Directeur Routier, a initié un certain nombre de projets d'infrastructures qui concernent notre territoire et accepte de s'engager sur un protocole de financement de nature à faciliter la réalisation du programme et la priorisation de ces opérations compte tenu de ses contraintes budgétaires.

Le dispositif :

Il est ainsi proposé de retenir, dans le cadre du protocole, les aménagements qui :

- Ne sont pas formellement engagés et pour lesquels le soutien communautaire pourra être déterminant dans la programmation.

- Concourent à une amélioration des déplacements et participent à la structuration de notre territoire notamment en favorisant le développement économique.

Il est proposé de ne pas retenir les aménagements de mise aux normes ou de sécurité qui relèvent des responsabilités du gestionnaire des voies.

Les opérations figurant dans le protocole et qui font l'objet des fiches techniques jointes au présent rapport sont :

Nom de l'opération	RD	Cantons	Communes	Estimation des travaux à réaliser en Millions d'Euros
Déviations de la Barque et liaison D6/A8 - 1ère phase à 2 voies	6	TRETS	Fuveau / Meyreuil	28
D7n déviation Saint Cannat	7n	LAMBESC	Saint-Cannat	42
D7/9 aménagement de l'échangeur de la Glacière aux Milles	7/9	AIX-SUD	Aix-en-Provence	3
D9b aménagement entre la D9 et la D543	9b	LES PENNES	Cabriès	4
D96 contournement de Peyrolles	96	PEYROLLES	Peyrolles	25
D543 déviation de St Pons et suppression PN7	543	AIX-SUD	Aix-en-Provence	43
SOUS-TOTAUX TTC				145
Montant HT				121.2
Part CPA 20% du montant HT				24.2

Visas :

Vu l'exposé des motifs,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 2013_A218 du Conseil communautaire du 19 décembre 2013, relative aux orientations d'une dynamisation des investissements communautaires

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement de l'Espace du 17 décembre 2013 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 15 janvier 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la mise en place d'un partenariat financier avec le Conseil Général des Bouches du Rhône pour la dynamisation des investissements d'infrastructures départementales sur le territoire du Pays d'Aix.
- **APPROUVER** la convention ci-jointe portant sur les opérations précitées et décidant de la participation de la Communauté du Pays d'Aix à hauteur de 20% du montant HT, dans la limite de 24. 200. 000 €.
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer cette convention.
- **DIRE** que les modalités de participation financière seront précisées dans des conventions de fonds de concours spécifiques qui seront conclues pour chacune de ces opérations.
- **DONNER** délégation au Bureau communautaire pour décider de l'approbation de ces conventions spécifiques par opérations dans la limite du présent protocole.
- **PRECISER** que le Conseil de Communauté du 19 décembre 2013 a décidé d'une ouverture d'autorisation de programme permettant de formaliser le présent engagement communautaire auprès du Conseil Général des Bouches du Rhône.

**PROTOCOLE D'INTERVENTION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX
SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS ROUTIERS
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE,
CONCOURANT A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
ET PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

PREAMBULE

Dans le cadre du Schéma Directeur Routier du Département des Bouches-du-Rhône adopté le 29 avril 2011, 20 projets routiers structurants qui visent à l'amélioration des déplacements et qui favorisent le développement économique, sont identifiés. Plusieurs de ces aménagements concernent le territoire du Pays d'Aix.

Dans le but de contribuer de manière significative à l'accélération de la réalisation d'opérations à forts enjeux économiques, le Conseil Général des Bouches du Rhône (le CG13) et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix (la CPA) ont l'ambition de signer un protocole d'intervention financière de la CPA, sur les projets routiers structurants portés par le CG13 et utiles au Pays d'Aix.

De plus, quelques autres opérations envisagées par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône participent également au développement économique du territoire : il s'agit de l'aménagement de l'échangeur de la Glacière (RD7/RD9), et de l'aménagement de la RD9b entre la RD9 et la RD543.

OBJET DU PROTOCOLE

L'objet de ce protocole d'intervention financière est de préciser les projets et les conditions dans lesquelles le Département et la CPA sont disposés à contractualiser ainsi que de fixer le niveau global de cette contribution.

Il permettra également d'engager la préparation de conventions spécifiques de financement pour chacune de ces opérations.

OPERATIONS CONCERNEES

Les opérations envisagées par le Conseil Général des Bouches-du-Rhône qui participent au développement économique du territoire et qui font l'objet du présent protocole sont :

- la déviation de St Pons et la suppression PN7 sur la RD543 à Aix en Provence
- la déviation de la Barque et liaison D6/A8 sur la RD96 à Fuveau
- la déviation Saint-Cannat sur la RD7n
- le contournement de Peyrolles sur la RD96
- l'aménagement de l'échangeur de la Glacière à la Pioline (RD7/RD9),
- l'aménagement de la RD9b à Calas, entre la RD9 et la RD543.

La Communauté du Pays d'Aix, qui finalise son projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT), souhaite contribuer à accélérer la mise en œuvre de ces projets, en apportant une participation

financière significative. Cette démarche est par ailleurs de nature à faciliter la réalisation du programme et la priorisation de ces opérations par le Conseil Général, compte-tenu de ses contraintes budgétaires.

D'autres aménagements structurants attendus mais insuffisamment étudiés à ce jour pourront venir par la suite compléter ce protocole par voie d'avenant .

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA CPA

La Communauté du Pays d'Aix décide d'apporter une participation financière à ces projets qui concourent à l'aménagement du territoire du Pays d'Aix et qui participent à son développement économique. Les estimations de leurs montants globaux (travaux + études + acquisitions foncières) et leurs plannings prévisionnels de réalisation sont indiqués en annexe.

L'intention de la CPA est d'apporter une contribution financière à hauteur de 20% du coût HT des opérations, soit un montant total prévisionnel de 24.2 M€ (valeur 2013).

Les modalités de participation financière seront précisées dans des conventions de fonds de concours spécifiques qui seront conclues pour chacune des opérations.

Fait à
en 2 exemplaires originaux,
le

Le Président du Conseil Général des
Bouches-du-Rhône

Jean-Noël GUERINI

Le Président de la Communauté du Pays
d'Aix

Maryse JOISSAINS-MASINI

ANNEXE

**PROJETS D'AMENAGEMENTS ROUTIERS
SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE,
CONCOURANT A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
ET PARTICIPANT AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
FAISANT L'OBJET DU PRESENT PROTOCOLE**

Nom de l'opération	RD	Cantons	Communes	Estimation des opérations (travaux + études + acquisitions foncières)	Dates prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles (en M€ TTC valeur 2013)					
					Engagement opérationnel possible des travaux	Durée de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	au-delà
D543 déviation de St Pons et suppression PN7	543	AIX-SUD	Aix-en-Provence	43	2019	4 ans			1	1	0,5	40,5
Déviaton de la Barque et liaison D6/A8	6	TRETS	Fuveau / Meyreuil	28	2018	2 ans	0,5	1	2	12	10	2,5
D7n déviation Saint Cannat	7n	LAMBESC	Saint-Cannat	42	2017	3 ans	1	2	2	2	20	15
D96 contournement de Peyrolles	96	PEYROLLES	Peyrolles	25	2019	2 ans			1,5	1,5	0	22
D7/9 aménagement de l'échangeur de la Glacière	7/9	AIX-SUD	Aix-en-Provence	3	2018	1 an					3	
D9b aménagement entre la D9 et la D543	9b	LES PENNES	Cabriès	4	2015	1 an			1	3		
TOTAUX (en M€ TTC valeur 2013)				145,0			1,5	3,0	7,5	19,5	33,5	80,0
Part CPA si 20% du montant TTC (valeur 2013)				29,0			0,3	0,6	1,5	3,9	6,7	16,0

Nom de l'opération	RD	Cantons	Communes	Estimation des opérations (travaux + études + acquisitions foncières)	Dates prévisionnelles		Dépenses prévisionnelles (en M€ TTC valeur 2013)					
					Engagement opérationnel possible des travaux	Durée de réalisation	2014	2015	2016	2017	2018	au-delà
D543 déviation de St Pons et suppression PN7	543	AIX-SUD	Aix-en-Provence	43					1	1	0,5	40,5
<i>études</i>				2					1	1		
<i>acquisitions foncières</i>				0,5							0,5	
<i>travaux</i>				40,5	2019	4 ans						40,5
Déviation de la Barque et liaison D6/A8	6	TRETS	Fuveau / Meyreuil	28			0,5	1	2	12	10	2,5
<i>études</i>				1			0,5	0,5				
<i>acquisitions foncières</i>				4,5				0,5	2	2		
<i>travaux</i>				22,5	2017	2 ans				10	10	2,5
D7n déviation Saint Cannat	7n	LAMBESC	Saint-Cannat	42			1	2	2	2	20	15
<i>études</i>				3			1	1	1			
<i>acquisitions foncières</i>				2				1	1			
<i>travaux</i>				37	2017	3 ans				2	20	15
D96 contournement de Peyrolles	96	PEYROLLES	Peyrolles	25					1,5	1,5	0	22
<i>études</i>				2					1	1		
<i>acquisitions foncières</i>				1					0,5	0,5		
<i>travaux</i>				22	2019	2 ans						22
D7/9 aménagement de l'échangeur de la Glacière	7/9	AIX-SUD	Aix-en-Provence	3	2018	1 an					3	
D9b aménagement entre la D9 et la D543	9b	LES PENNES	Cabriès	4	2016	1 an			1	3		
TOTAUX (en M€ TTC valeur 2013)				145,0			1,5	3,0	7,5	19,5	33,5	80,0
Part CPA si 20% du montant TTC (valeur 2013)				29,0			0,3	0,6	1,5	3,9	6,7	16,0
TOTAUX (en M€ HT valeur 2013)				121,2			1,3	2,5	6,3	16,3	28,0	66,9
Part CPA si 20% du montant HT (valeur 2013)				24,2			0,3	0,5	1,3	3,3	5,6	13,4

OBJET : Aménagement de l'espace - Protocole de financement des aménagements structurants de routes départementales sur le territoire du Pays d'Aix - Convention entre le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Communauté du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	153
Votants	137
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	137
Majorité absolue	69
Pour	137
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI

17 JAN. 2014

